



COMITE FRANÇAIS POUR
LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

32 rue Le Peletier
F-75009 Paris

Tél. : 33 (0) 1 44 83 88 50
Fax : 33 (0) 1 44 83 88 79

@ : info@cfsi.asso.fr
www.cfsi.asso.fr



COMPTE-RENDU DE L'ATELIER

APPROVISIONNER

LES VILLES OUEST-AFRICAINES

EN LAIT LOCAL

Comment renforcer les capacités des producteurs ouest-africains à répondre à la demande croissante des consommateurs en produits laitiers ? »

Organisé par le CFSI, le 15 octobre 2014 avec la participation du GRET (www.gret.org) et d'Ingénieurs sans Frontières (www.isf-france.org) et le concours de l'IRAM (www.iram-fr.org), dans le cadre des rencontres « nourrir les villes 2014 » du programme de Promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest (PAFAO) Fondation de France – CFSI, avec le soutien de l'AFD.



copyright : « Kamikazz, Isra-Cirad-Gret »



RESUME

La consommation ouest-africaine de produits laitiers explose, de même que les importations. La production locale progresse mais à un rythme nettement inférieur à la demande. Ce phénomène touche à la fois des pays produisant l'essentiel de ce qu'ils consomment, tels que le Mali ou le Niger et des pays dont les besoins sont couverts majoritairement par des importations (Sénégal et Côte d'Ivoire, par exemple). Comment renforcer les capacités des producteurs ouest-africains à répondre à la demande croissante des consommateurs en produits laitiers ? Pour répondre à cette question et sans prétendre à l'exhaustivité, l'atelier a débattu de deux sujets avec des représentants des filières « lait local » en Afrique de l'Ouest, des professionnels français de la filière lait et des experts :

Quels modèles et politiques de développement des filières « lait » en Afrique de l'Ouest ?

La première partie des discussions a montré la diversité des modèles agricoles en France et comparé leurs impacts sociétaux, notamment sur l'environnement. L'agriculture biologique et les produits AOC (appellations d'origine contrôlées) ont les impacts négatifs les plus faibles. La présentation d'un produit AOC, le Comté, a mis en évidence les avantages dont bénéficient aussi bien les producteurs de lait que les consommateurs grâce au mode d'organisation de la filière : de meilleurs revenus pour les premiers, un fromage de qualité pour les seconds.

Pourtant, lorsque ils soutiennent l'agriculture et l'élevage, ce ne sont pas ces modèles qui servent de référence aux décideurs politiques ouest-africains mais une agriculture européenne industrielle, intensive et productiviste. Généralement ces appuis sont très faibles car les Etats pensent qu'encourager les importations est le meilleur moyen pour satisfaire la demande des consommateurs urbains. La deuxième partie des débats souligne cependant le fort potentiel de développement des filières « lait local » grâce aux présentations de programmes innovants par des acteurs de la société civile ouest-africaine. Encore faudrait-il que les politiques publiques les appuient. Cela concerne l'Afrique de l'Ouest mais aussi l'Europe.

Quel est l'impact des politiques européennes sur les filières «lait» en Afrique de l'Ouest ?

En raison des subventions de la politique agricole commune et, en 2015, de la fin des quotas laitiers qui limitaient la production, les exportations de lait en poudre vont connaître une forte croissance. L'Afrique de l'Ouest est un des débouchés les plus prisés par les industriels européens. D'ailleurs on constate une augmentation des investissements des multinationales européennes de ce secteur en Afrique de l'Ouest.

Cet intérêt est d'autant plus important qu'après des années de fortes pressions, l'Union européenne (UE) pourrait parvenir à ses fins et conclure un Accord de partenariat économique (APE) avec l'Afrique de l'Ouest. L'UE devrait obtenir la suppression des droits de douane sur au moins 75% de ses exportations vers cette région, dont le lait en poudre. « Pour moi, APE veut dire : accélération de la pauvreté des éleveurs » dénonce la responsable d'une organisation d'éleveuses sénégalaises. Agir en Afrique de l'Ouest et en Europe pour empêcher l'adoption définitive de l'APE est une des priorités des participants à l'atelier.

INTRODUCTION

La consommation ouest-africaine de produits laitiers explose, de même que les importations. La production locale progresse mais à un rythme nettement inférieur à la demande. Ce phénomène touche à la fois des pays produisant l'essentiel de ce qu'ils consomment, tels que le Mali ou le Niger et des pays dont les besoins sont couverts majoritairement par des importations (Sénégal et Côte d'Ivoire, par exemple). Comment renforcer les capacités des producteurs ouest-africains à répondre à la demande croissante des consommateurs en produits laitiers ? Sans prétendre à l'exhaustivité, l'atelier a débattu de deux questions :

- quels modèles et politiques de développement des filières « lait » en Afrique de l'Ouest ?
- quel est l'impact des politiques européennes sur les filières «lait» en Afrique de l'Ouest ?

1. QUELS MODELES ET POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES « LAIT » EN AFRIQUE DE L'OUEST ?

En Afrique de l'Ouest, les politiques nationales et régionales visant à développer les filières «lait local» sont généralement insuffisantes et inadaptées. Les gouvernements favorisent les importations de lait en poudre en ne prélevant que de très faibles droits de douane (5 %).

Lorsqu'ils soutiennent la filière, les responsables politiques ouest-africains chargés de l'élevage ont trop souvent pour référence des modèles intensifs, productivistes et industriels appliqués notamment en Europe, et s'en inspirent dans leurs pays. Pourtant ces modèles sont de plus en plus contestés en raison de leurs impacts sociaux et environnementaux négatifs.

Par ailleurs, il existe d'autres types de filières en Europe, impliquant des acteurs de taille plus modeste et privilégiant, en particulier, la préservation de l'environnement et l'emploi. Même si les contextes sont différents, ces initiatives seraient des références plus pertinentes pour les décideurs politiques ouest-africains. Elles sont en effet plus proches des actions menées par les professionnels des filières « lait local » africaines, en raison d'une meilleure prise en compte de la situation spécifique à chaque territoire. Ce point a été approfondi durant la première partie des débats.

Le renforcement des filières « lait local » passe notamment par l'amélioration de la production, généralement assurée par des exploitations familiales, la création de centres de collecte et de mini-laiteries pour collecter, transformer et commercialiser les produits laitiers ou le développement de relations avec des industriels soucieux de valoriser la production locale. Ce sujet a fait l'objet de la deuxième partie des discussions.

1.1. La diversité des modèles de filières « lait » en France : le modèle industriel doit-il être l'unique référence des décideurs politiques ouest-africains ?

Christophe Alliot, cofondateur de BASIC : Quelques modèles français de filières « lait » et leurs impacts sociétaux. <http://lebasic.com/>

C. Alliot a présenté une vidéo (<https://www.youtube.com/watch?v=47DpUwJ4ndY>) réalisée à partir de l'étude de BASIC intitulée : « évaluation des impacts sociétaux de la filière lait française » :

http://lebasic.com/wp-content/uploads/2014/07/BASIC_Rapport-Lait_20140724_Final.pdf.

Celle-ci s'appuie sur les principaux rapports publiés sur ce sujet (environ 120).

En termes de richesse créée, la filière lait française a généré 25,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2012, soit 17 % du chiffre d'affaires de l'industrie agroalimentaire. En parallèle, les impacts notamment environnementaux, liés à la production, la transformation, la consommation et la fin de vie des produits laitiers fabriqués en France peuvent être estimés à 7,1 milliards d'euros par an en 2013.

La majorité de ces impacts sont générés par l'amont agricole de la filière (6,1 milliards d'euros) par comparaison avec les étapes de transformation (568 millions d'euros) et de consommation (455 millions d'euros). Mais en réalité, ce sont tout autant les habitudes de consommation (produits industrialisés, grande distribution) qui sont à la source des impacts sur l'ensemble de la filière.

Pour finir, l'estimation de la création de valeur économique a été comparée aux coûts sociétaux de la filière, donnant un ratio de 28 %, soit 28 cents d'impact pour 1 euro de création de valeur économique. D'après les études de l'INRA et de l'Institut de l'Élevage, ce chiffre descend à 18 % dans le cas de l'agriculture biologique et à 10 % dans le cas d'une fabrication de fromage au lait cru AOC et biologique, montrant qu'il existe des alternatives au modèle dominant permettant de limiter les impacts sociétaux négatifs.



Source : rapport BASIC, p. 42.

Pascal Nicod, membre du bureau du Comité interprofessionnel du gruyère de Comté (CIGC) : l'expérience de la filière Comté. www.comte.com

Historiquement, les producteurs ont toujours eu l'habitude de travailler en commun en Franche-Comté pour collecter le lait et fabriquer un fromage par jour (il faut 500 litres de lait pour fabriquer une meule de 40 kg et, jusqu'à une période récente, les éleveurs ne produisaient pas assez de lait).

Aujourd'hui cette tradition se perpétue. La filière Comté est constituée de :

- 2 750 producteurs qui se considèrent comme producteurs de fromage et non de lait. Cela leur donne une attention particulière pour la qualité du lait ;
- 160 ateliers de transformation de nature artisanale, appelées fruitières, 80 % étant des coopératives. Elles représentent 50 % des coopératives laitières françaises. Chaque coopérative franc-comtoise collecte 4 millions de litres par an alors que la moyenne nationale était proche de 50 millions en 2008. Les coopératives étant de petite taille, les producteurs participent réellement aux décisions ;
- 15 maisons d'affinage qui assurent la maturation des Comtés et leur commercialisation.

La filière Comté représente plus de 7 000 emplois directs répartis sur tout le massif jurassien.

Depuis 1963, tous ces acteurs sont regroupés dans une interprofession forte, le Comité interprofessionnel du gruyère de Comté (CIGC). Il est constitué de 4 collèges (2 pour les affineurs, 1 pour les producteurs et 1 pour les coopératives), les décisions devant être approuvées par tous les collèges. Elle est chargée de veiller à la mise en œuvre du cahier des charges qu'il a élaboré. Ce cahier garantit :

- un produit de qualité ;
- un prix du lait élevé ;
- le maintien d'un nombre plus important d'agriculteurs : le nombre d'emplois directs pour 100 000 litres collectés était de 1,5 pour la filière Comté contre 0,76 en moyenne en France ;
- le respect de l'environnement.

Le CIGC assure également une répartition équilibrée de la valeur ajoutée. L'affineur rémunère le fromage non sur son prix de vente mais sur le prix de vente moyen de la filière. Si l'affineur vend plus cher, il garde cette somme supplémentaire. En cas contraire, il doit payer la différence pour rémunérer les producteurs. Il est donc incité à vendre au-dessus de la moyenne.

Pour éviter les crises, le CIGC agit pour réguler la production de Comté afin qu'elle corresponde à la demande en constante croissance, passant de 30 000 tonnes en 1990 à plus de 50 000 tonnes en 2012.

Le cahier des charges est en cours de révision depuis plusieurs années. Dans ce cadre, le dialogue avec l'Union européenne a parfois été difficile. En effet, il a fallu la convaincre que les accords interprofessionnels ne peuvent pas être considérés comme des ententes anticoncurrentielles.

Une part du succès de l'interprofession est due au soutien des pouvoirs publics. Ils appliquent la procédure d'extension qui rend obligatoire pour tous les acteurs de la filière, les décisions de l'interprofession.

1.2. Etat des lieux des filières « lait » et des politiques les concernant en Afrique de l'ouest. Quelles propositions pour renforcer les filières locales ?

Ibrahima Aliou, Secrétaire général de l'APESS (Association pour la promotion de l'élevage au Sahel et en Savane) : Les défis des filières « lait local » en Afrique de l'Ouest. www.apess.org

Les filières sont confrontées à deux enjeux :

- Nourrir les villes et les campagnes africaines pour contribuer à la sécurité alimentaire : demande croissante, notamment urbaine
- Réduire les importations, soutenir et accompagner la filière locale

1.2.1. Présentation des filières :

Les élevages à vocation laitière peuvent être classés en deux principales catégories :

L'élevage traditionnel (extensif)

L'élevage traditionnel rural

Ce système est caractérisé par un très faible niveau d'investissements et d'utilisation d'intrants alimentaires et vétérinaires. L'alimentation des animaux dépend presque exclusivement des ressources naturelles. Ce sont des élevages sédentaires et transhumants saisonniers de grande ou petite taille. Ils sont caractérisés par un nombre élevé d'animaux sans vocation laitière spécifique. Au sein de ces systèmes, presque toute la production de lait est autoconsommée avec quelques tentatives de vente en saison des pluies (saison de plus forte production). Ces éleveurs sont généralement éloignés des zones urbaines.

L'élevage traditionnel péri – urbain

Ce sont des élevages sédentaires à proximité des centres urbains, avec un accès à des services et techniques d'accroissement de la production ou productivité, mais peu ou pas mis en pratique malgré les efforts des techniciens. Une grande partie de la production de lait est autoconsommée sauf l'excédent en saison des pluies ou s'il existe des mini-laiteries qui offrent des débouchés à la production. Dans ce cas, les éleveurs sont généralement organisés en groupements. Le nombre de têtes de bétail est plus ou moins réduit, avec souvent un noyau laitier sédentaire et le reste du troupeau en transhumance. Il y a un début de la maîtrise de l'hygiène, de la santé des animaux (on fait appel à un vétérinaire) et dans une moindre mesure la maîtrise de l'alimentation des animaux en période sèche.

Le lait est surtout transformé en yaourt et en lait pasteurisé par de petites unités de transformation artisanales de capacité moyenne comprise entre 200 et 350 litres par jour. Mais, cette capacité n'est jamais couverte par la production locale. Ce qui fait qu'une grande partie du lait transformé est fabriqué avec du lait en poudre importé.

L'élevage spécialisé (semi - intensif ou intensif)

Il s'agit d'élevages sédentarisés à proximité de laiteries, pour lesquels le lait constitue le principal objectif de production. Ici encore, la quantité du lait local étant insuffisante pour approvisionner les laiteries, celles-ci utilisent souvent du lait en poudre importé.

On distingue :

- Les élevages semi- intensifs, marqués par un niveau d'investissement souvent assez faible en bâtiments et équipements d'élevage et par un recours plus important à des intrants alimentaires (cultures fourragères, stockage du foin...) et vétérinaires que dans le cas des systèmes extensifs. Les animaux, moins dépendants directement des ressources naturelles et de l'espace, ne s'éloignent pas du lieu de production. La production est destinée à des laiteries semi-industrielles qui en assurent la transformation. La quantité transformée peut atteindre 1000 litres par jour.
- Les élevages intensifs sont caractérisés par un haut niveau d'investissement en infrastructures d'élevage, une utilisation plus importante d'intrants alimentaires et vétérinaires, une conduite raisonnée de l'alimentation, une politique efficace de production, récolte et conservation des fourrages, ainsi que par un travail organisé d'amélioration génétique des troupeaux présents. On trouve des laiteries dites industrielles avec une capacité de transformation journalière de plus de 1 000 litres. C'est le système précédent "en plus grand". On peut citer dans ce système, la laiterie du Berger au Sénégal qui collecte auprès d'exploitations familiales dont une partie du troupeau a tendance à se spécialiser dans la production laitière.

1.2.2. Les contraintes

Les contraintes techniques :

- le faible potentiel laitier des races locales (1,5 à 2 litres par jour en moyenne) ;
- une situation sanitaire qui reste préoccupante ;
- l'inégalité et les difficultés d'accès aux intrants alimentaires ;
- la faiblesse des investissements dans les infrastructures.

Les contraintes environnementales :

- le rétrécissement continu et rapide de l'espace pastoral et l'obstruction des pistes d'accès aux ressources qui pose des problèmes pour l'alimentation des animaux (pâturages, production de fourrage...) ;
- les effets des changements climatiques avec la raréfaction des points d'eau.

Les contraintes institutionnelles :

- les dispositifs nationaux de prévention et de gestion des effets néfastes des sécheresses ne sont pas adaptés aux spécificités de l'élevage traditionnel et sont peu opérationnels ;
- il y a par ailleurs des dysfonctionnements institutionnels et des confusions de rôles entre acteurs publics et privés (un ministre peut également posséder une ferme péri-urbaine, par exemple) ;
- le manque d'organisation des acteurs de la filière ne leur permet pas de constituer un groupe de pression vis-à-vis des décideurs politiques. Or « le gouvernement n'entend que le bruit ».

Les contraintes politiques :

- la volonté politique de soutenir cette filière et son potentiel de croissance manquent. Les politiques ne croient pas au lait local et veulent « photocopier le modèle occidental ». Or plutôt que d'importer des races bovines extérieures, il vaudrait mieux améliorer les races locales, plus adaptées aux conditions de production des diverses zones d'Afrique de l'Ouest ;
- les dispositions législatives et réglementaires pour protéger la filière sont absentes ;
- à cela s'ajoute la concurrence des produits importés qui sapent les efforts d'amélioration de la production des filières de production locales. « Mais qui importe le lait ? Souvent un ministre, soit celui qui prend les décisions ou devait prendre les décisions pour protéger le secteur et qui préfère réduire les taxes ! ».

1.2.3. Les solutions pour le développement des filières « lait local » :

- 1) L'adoption de politiques de soutien au secteur qui passent par des mesures incitatives et un appui important en ressources financières, techniques, à la recherche, au renforcement des capacités des acteurs, à la mise en place des dispositions législatives et réglementaires de protection de la filière, etc.
- 2) La réduction de la concurrence des produits importés. L'APESS considère que si seulement 25 % des fonds alloués aux importations annuelles étaient consacrés au soutien de la filière lait locale, on pourrait progressivement accroître la production locale et satisfaire les besoins nationaux.
- 3) L'organisation de l'ensemble des acteurs autour d'une plateforme d'innovation. La plateforme d'innovation est un espace de dialogue et de concertation où tous les acteurs liés à la filière, notamment les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les vendeurs, la recherche, les secteurs de la santé animale, etc., sont réunis et défendent chacun leurs intérêts pour aboutir à un compromis satisfaisant chacun. L'APESS a mis en place de telles plateformes qui fonctionnent bien et qui ont permis d'augmenter la production et le revenu des producteurs de l'ordre de 30 % en deux ans de fonctionnement. Une de ces plateformes a été créée à Banfora au Burkina, pour ne citer qu'un exemple.
- 4) Le développement du potentiel de production et de la productivité des vaches laitières locales. Plusieurs voies sont possibles et des exemples existent. Citons l'identification et la dissémination des races locales plus productives, par exemple l'Azawak, développées par le centre de Toukounous au Niger et qui sont vulgarisées dans plusieurs pays au Sahel (Niger et Burkina Faso par exemple) ; l'amélioration de l'alimentation des animaux par la vulgarisation des cultures fourragères ou la valorisation des sous-produits agricoles ; le renforcement des systèmes de santé animale, etc.
- 5) L'amélioration des circuits de collecte et des infrastructures routières pour rapprocher les producteurs des lieux de collecte, l'appui et l'organisation des structures de transformation, le développement des circuits de distribution, etc.
- 6) L'amélioration des conditions d'hygiène dans la traite, dans la manipulation et dans le traitement du lait.

Moustapha Dia, Président de l'ADENA (Association pour le développement de Namarel et villages environnants) : Du lait local pour les villes du Sénégal.

Pour une population totale de près de 13 millions d'habitants, la consommation sénégalaise en lait se situe à environ 450 millions de litres par an, dont 40 % sont fournis par la production locale. En saison des pluies, l'offre est supérieure et les éleveurs font face à un manque de débouchés. La facture d'importation laitière est évaluée à plus de 68 milliards de FCFA par an dont 80 % concernent le lait en poudre.

Le secteur laitier sénégalais est confronté aux contraintes suivantes :

- la vétusté, l'insuffisance et l'inadéquation des aménagements pastoraux (hydraulique, sécurisation des pâturages, etc.) ;
- l'absence d'investissements publics et privés dans les zones pastorales et agropastorales ;
- l'inadéquation des politiques calquées sur le modèle européen ;
- la difficulté des acteurs de la filière d'accéder au crédit pour le financement des projets ;
- l'enclavement des zones de production ;
- l'absence ou l'éloignement des infrastructures énergétiques ;
- la quasi absence de protection commerciale de la production locale face au lait en poudre importé.

Le projet présenté par l'ADENA vise à contribuer à l'amélioration de la production, de la transformation, de la conservation et de la commercialisation de produits laitiers issus des activités pastorales de la zone du Ferlo au Nord du Sénégal. Les consommateurs urbains pauvres dans les villes de Dakar, Saint Louis et Louga sont les principaux débouchés ciblés.

Pour cela l'ADENA cherche à augmenter la production laitière et à en améliorer la qualité. Cela passe en particulier par le renforcement des organisations d'éleveurs. L'ADENA agit également pour améliorer, à Dakar, ou mettre en place des circuits de commercialisation, à Saint-Louis et Louga.

Parmi les activités réalisées figurent :

- le renforcement et l'accompagnement du personnel de la mini-laiterie de Namarel et du centre de collecte de Yoli dans la gestion administrative et comptable ;
- la sensibilisation sur les normes d'hygiène et de qualité concernant la traite;
- le renforcement des capacités des jeunes collecteurs dans les villages situés aux environs de la mini-laiterie et du centre de collecte;
- l'appui à la diversification de la production : renforcement technique sur la transformation de l'huile de beurre, du fromage de vache et de chèvre,
- le marketing grâce notamment au travail d'un commercial à Dakar. Le plan de commercialisation prévoit de passer de 4 500 litres à 8 500 litres de lait écoulé dans la capitale par trimestre.

L'ADENA est confrontée aux défis suivants :

- la régularité de la production laitière en toute saison;
- une meilleure maîtrise du marché urbain ;
- une collecte améliorée du lait de qualité, dont la quantité répond à l'offre locale et aux besoins des villes ;
- une conservation fiable avec la nouvelle gamme de matériels solaires dont le dimensionnement pose problème ;
- un dialogue sincère et respectueux entre l'Etat et les acteurs de la filière;
- des politiques publiques prenant en compte les préoccupations des acteurs.

L'ADENA recommande de :

- mettre en place dans les zones de production, les équipements collectifs de collecte du lait en assurant les conditions d'accès aux facteurs de production pour les pasteurs et agropasteurs ;
- assurer la sécurisation des pâturages par des pare-feu ;
- réaliser des infrastructures hydrauliques bien dimensionnées et dont le maillage contribue à une bonne gestion environnementale ;
- densifier le réseau des infrastructures de santé animale;
- mettre en place une politique de financement et d'assurance bétail adaptée au système de production ;
- mettre en place des programmes de formations des producteurs à la base sur toutes les spécialisations de la filière ;
- promouvoir les énergies renouvelables accessibles dans les dispositifs de production, de transformation, commercialisation et de conservation (biogaz, solaire etc.);
- construire un réseau de pistes pour le désenclavement des zones de production.
- faire passer les droits de douane sur le lait en poudre importé de 5 à 15 %.

Ali Kado, Président de la coopérative Kawtal (Niger), membre d'AREN: Approvisionner Niamey en lait local. www.karkara.org

À Niamey 80 % du lait consommé est issu de lait en poudre importé.

Pour le lait local, les collecteurs locaux proposent des prix variables selon les zones (entre 175 et 350 FCFA par litre, selon la concurrence). Ils offrent souvent un lait de mauvaise qualité à Niamey : mouillage et ajout de poudre pour s'assurer une marge suffisante, pas de contrôle qualité, transport long, lait qui tourne, etc.

Les acheteurs finaux sont des :

- petits ateliers qui produisent du lait pasteurisé en sachet et disposent d'un réseau de distribution restreint. Ils procèdent à des achats directs aux collecteurs au prix de 400 FCFA par litre. Le lait est revendu 500 FCFA le ½ litre ;
- mini-laiteries qui fonctionnent en grande majorité avec du lait en poudre. Elles connaissent un équilibre financier difficile ;
- laiteries : elles achètent le lait 300 FCFA le litre au centre de collecte. Mais elles fonctionnent essentiellement à partir de lait en poudre (85 %).

Les besoins et attentes des producteurs en périphérie de Niamey sont les suivants :

- des revenus réguliers (environ 250 FCFA par litre),
- des aliments pour le bétail,
- du conseil,
- un débouché sécurisé.

Pour répondre à ces besoins, le projet animé par l'ONG Karkara vise à développer des centres de collecte de lait créés par les éleveurs, qui seront également des centres de prestation de services, pour approvisionner Niamey en lait local de qualité. Karkara apporte un appui-conseil aux producteurs et, pour l'écoulement de leur production, a favorisé la mise en relation des centres de collecte avec une laiterie industrielle, la Société de lait du Niger (SOLANI). Chaque collecteur qui prend livraison du lait en contrôle la qualité. Il vend également des aliments pour le bétail.

Les deux centres créés collectent actuellement environ 200 000 litres par an. Les collecteurs payent les producteurs 250 FCFA le litre et le revendent 275 FCFA au centre de collecte. Ce dernier le facture 300 FCFA à la SOLANI.

Les avantages des centres de collectes sont les suivants :

- ils fédèrent un grand nombre d'éleveurs,
- ils assurent un service de contrôle qualité et garantissent un volume important aux acheteurs,
- leur poids facilite la concertation avec les autorités locales,
- il renforce le pouvoir de négociation des producteurs sur les prix et concernant les partenariats stratégiques (par exemple pour le lancement d'un nouveau produit avec Solani).

Ils ont cependant rencontré quelques difficultés concernant :

- les capacités de gestion du centre : même si un centre de collecte est moins compliqué à gérer qu'une mini-laiterie, cela représente une nouveauté. Un appui-conseil en animation de coopérative et en gestion d'entreprise s'est révélé nécessaire ;
- l'établissement d'un partenariat solide avec les laiteries, dont l'activité dépend du consommateur nigérien ;
- la réalisation d'un travail de plaidoyer vis-à-vis des pouvoirs publics et d'information aux consommateurs.

Débat

Les représentants ouest-africains qui sont intervenus constatent que l'Afrique de l'Ouest ne pourra pas couvrir tous ses besoins en produits laitiers, même dans 10 ans. L'enjeu est donc de trouver un équilibre entre importations et production locale, qui encourage le développement de cette dernière (I. Aliou, APSS). Ils remettent généralement en cause le modèle productiviste occidental qui sert d'exemple à bien des décideurs politiques ouest-africains. Etant donnée l'influence des bureaux d'étude européens qui les conseillent, il faudrait les sensibiliser afin que leurs recommandations soient conformes aux réalités ouest-africaines (Ousseini Ouedraogo, ROPPA). Ce dernier souligne l'émergence de PME-PMI dans la région, qui contribue à améliorer la production et la transformation du lait tout en développant la recherche. Cela a permis à des produits locaux de trouver leur place sur les rayons des supermarchés.

La question des impacts négatifs de la filière a été abordée tant par des participants africains qu'europeens. Un intervenant a trouvé la présentation de BASIC très à charge contre le modèle dominant d'organisation de la filière « lait » en Europe. En réponse Christophe Alliot a expliqué qu'il existe des modèles alternatifs qui permettent de répondre aux besoins des consommateurs tout en réduisant de manière importante les impacts négatifs. Il a en particulier cité le scénario « AFTERRES 2050 » élaboré par SOLAGRO : <http://www.solagro.org/site/393.html>

Dans le contexte ouest-africain, la question du risque d'éviction des femmes, qui sont traditionnellement chargées de la traite des vaches et de la vente des produits laitiers, lorsque des appuis sont fournis aux éleveurs et que la collecte par des laiteries s'organise, a été évoquée (Cécile Broutin, Gret). Si certains participants ont relaté des efforts dans ce domaine, Cécile Broutin souligne que cette question se pose dans la plupart des projets d'appui aux filières laitières, comme celui mené par le Gret (Asstel) et soutenu par le CFSI et la Fondation de France au Sénégal. Ibrahima Aliou de l'APSS reconnaît que c'est une problématique réelle dont il faut tenir compte pour essayer de réduire les impacts négatifs sur les femmes.

2. QUEL EST L'IMPACT DES POLITIQUES EUROPEENNES SUR LES FILIERES «LAIT» EN AFRIQUE DE L'OUEST ?

Jean Cabaret, producteur de lait, ancien porte-parole de la Confédération paysanne en Bretagne : la réforme de la PAC et la fin des quotas laitiers, quelles conséquences potentielles pour les filières « lait local » en Afrique de l'Ouest ?

www.confederationpaysanne.fr

Jean Cabaret, producteur de lait dans le centre de la Bretagne, déplore les dégâts de la politique laitière européenne dans sa région où, par exemple, le nombre de fermes productrices de lait a été divisé par 10 depuis la fin des années 70, passant de 70 000 à 7000 exploitations. Cependant on peut estimer qu'environ 80 % des producteurs encore en activité disparaîtraient sans les aides de l'Union européenne. Ces aides ont été mises en place pour faire face à la baisse des prix des produits agricoles, suite aux différentes réformes au sein de l'Union européenne. En tant que producteur de lait biologique, 30 % de son revenu est composé d'aides publiques ; mais pour de nombreux paysans les aides peuvent représenter la totalité de ce qu'ils gagnent.

Les filières de type Comté ne sont pas la règle. La politique européenne pousse à une industrialisation permanente, comme en témoigne le projet de ferme des 1 000 vaches, dans la Somme, ou l'investissement chinois, en Bretagne, pour transformer du lait local et l'exporter en Chine. Dans ce pays, le marché est déstructuré et la production laitière en forte baisse. Le plan laitier breton, par exemple, doit conduire à une hausse de la production d'un milliard de litres d'ici 2020.

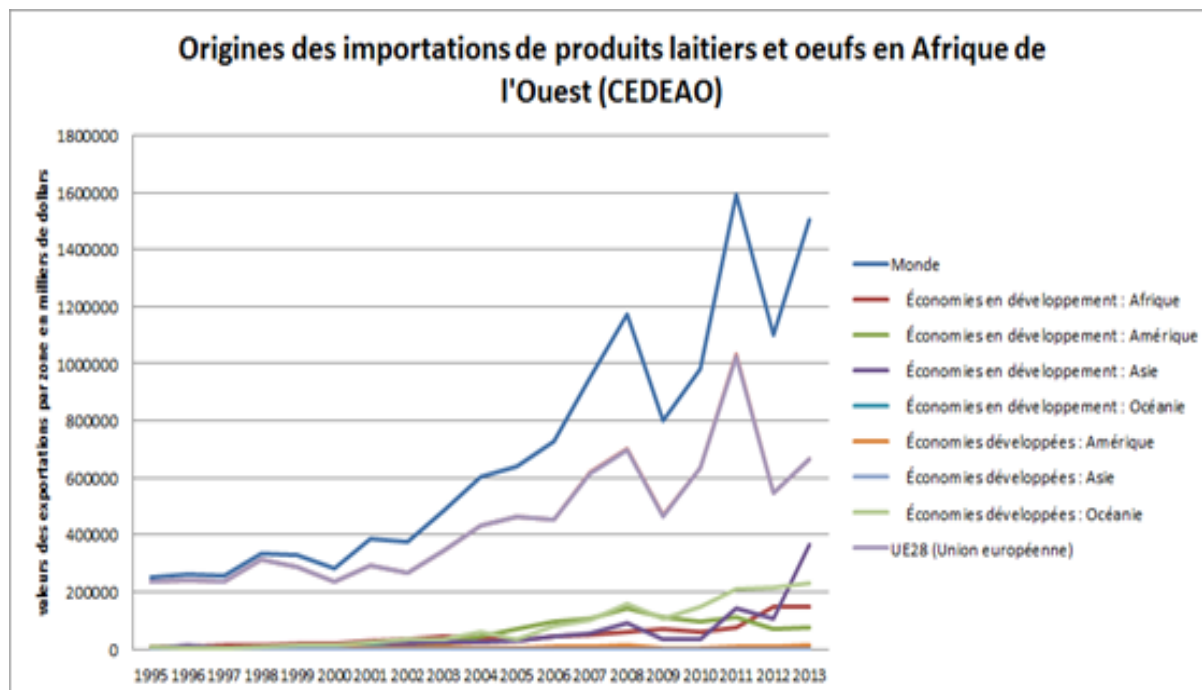
La politique européenne vise à produire plus pour exporter toujours plus quitte à tuer les productions africaines. C'est un problème qui ne date pas d'hier. Il y a une vingtaine d'année, lorsque La Via Campesina a été créée, les paysans boliviens protestaient contre les importations de blé des Etats-Unis. Ce blé, qui avait été stocké pendant 10 ans, était vendu à un prix dérisoire. Il concurrençait les producteurs boliviens qui avaient le plus grand mal à écouler leurs céréales à un prix convenable.

L'application des différentes politiques agricoles libérales, dont la politique de l'UE fait partie, met en concurrence des paysans qui « s'industrialisent » et ceux qui tentent de maintenir une agriculture paysanne respectueuse de la terre, de l'environnement et qui ont le souci d'une alimentation de qualité pour leurs concitoyens. Mais la lutte est inégale et les différents types d'agriculture ont du mal à cohabiter tant les moyens de l'agro-industrie sont énormes, tant au niveau de la captation des terres que de l'ensemble des moyens de production. Enfin, rappelons que le ratio de 80 % des aides de l'UE qui sont octroyés à 20 % des paysans reste d'actualité.

Pascal Erard, CFSI : Accords de partenariat économique UE-Afrique de l'Ouest : quelles conséquences potentielles pour les filières « lait » local en Afrique de l'Ouest ? www.cfsi.asso.fr

Grâce aux subventions de la politique agricole commune et, en 2015, à la fin des quotas laitiers qui limitaient la production, les exportations de lait en poudre vont exploser. Selon les estimations de la Commission européenne, elles devraient passer de 450 000 tonnes en 2014 à près de 650 000 tonnes en 2023. L'Afrique de l'Ouest est un des débouchés les plus prisés par les industriels européens. D'ailleurs on constate une augmentation des investissements des multinationales européennes de ce secteur en Afrique de l'Ouest :

- Danone (France), au Nigéria et au Ghana, dont les produits sont distribués dans 6 pays de la région,
- Arla (Danemark), en Côte d'Ivoire,
- FrieslandCampina (Pays-Bas), au Nigéria.



Source : CNUCED

Cet intérêt est d'autant plus important qu'après des années de fortes pressions, l'Union européenne (UE) est sur le point de conclure un accord de partenariat économique (APE) avec l'Afrique de l'Ouest.

En effet, jusqu'en 2000, les relations entre l'Union européenne et les pays ACP, dont font partie les Etats d'Afrique de l'Ouest, étaient définies par l'accord de Lomé. Le volet commercial de l'accord était basé sur le principe de non-réciprocité : l'UE ouvrait à 100 % son marché aux produits ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) sans imposer ni droits de douane, ni quotas. Les ACP avaient le droit de protéger leur marché.

Depuis 2000, dans l'accord de Cotonou qui succède à celui de Lomé, l'UE exige la réciprocité au nom du respect des nouvelles règles de l'OMC (argument contesté). Pour continuer à bénéficier de l'ouverture à 100 % du marché européen, les ACP doivent ouvrir leurs marchés aux produits, services, etc. européens.

Etant donné les écarts de développement entre les ACP et l'UE: l'UE demande une ouverture à 80 % sur 15 ans. L'UE fixe une date limite à la conclusion des APE : le 1/1/2008. Les APE sont négociés depuis 2002 avec 7 régions (ex. Afrique de l'Ouest).

Les négociations sont d'autant plus compliquées qu'entre les Pays les moins avancés (PMA, pays les plus pauvres) et non-PMA, les intérêts divergent ! Or, dans chaque région il y a une grande majorité de PMA (12 des 16 pays qui négocient l'APE Afrique de l'ouest, par exemple). Les PMA n'ont pas besoin d'APE (l'initiative appelée « Tout sauf les armes » leur permet d'exporter vers l'UE « tout sauf les armes » sans perdre le droit de protéger leurs marchés). De leur côté, les secteurs d'exportation des pays non PMA ont besoin d'APE car sinon ils perdront la liberté d'accès au marché européen et verront leur compétitivité baisser en Europe. Un exemple: sans APE, le café de Côte d'Ivoire sera plus cher car taxé par l'UE comme le café du Brésil.

Début 2014, du point de vue de l'UE, les résultats sont très décevants : après 12 ans de négociations, et 6 ans après l'échéance de 2008, 6 régions sur 7 n'ont pas signé d'APE (accord avec les seules Caraïbes). Des non PMA ont paraphé individuellement des APE dit « intérimaires » en 2008 pour continuer à bénéficier des préférences commerciales européennes. Ex : Côte d'Ivoire, Ghana... En général ces accords n'ont pas été ratifiés. Ils n'étaient donc pas appliqués.

Face à cette situation, l'UE a lancé un ultimatum aux ACP : elle retirera le libre-accès au marché européen aux ACP (non PMA) qui n'auraient pas « pris les mesures nécessaires à la ratification » et à la mise en œuvre d'un APE au 1er octobre 2014. Sous la pression de l'UE, les pays d'Afrique de l'Ouest ont décidé de parapher l'APE (pour entrer en vigueur, il devra être signé par les chefs d'Etats puis ratifiés après accord des parlements).

L'APE concerne les seules marchandises. Le taux et les délais d'ouverture sont officiellement de 75 % (plus de 80 % en fait) sur vingt ans. Les produits agricoles bruts font généralement partie des marchandises protégées mais pas toujours les produits agricoles transformés, tels que le lait en poudre. Avec l'APE, les Etats devront supprimer les protections actuelles (5 %) vis-à-vis des importations européennes et s'interdisent de les augmenter pour soutenir la production laitière locale.

L'APE, s'il entre effectivement en application, va conduire à une chute des recettes budgétaires des Etats ouest-africains et donc à une baisse des moyens nécessaires au développement de leurs pays. Rappelons que :

- l'UE est le 1er partenaire commercial de l'Afrique de l'Ouest (et que les autres partenaires commerciaux risquent de demander à être traités comme l'UE !) ;
- les droits de douane représentent de 10 à 20 % des recettes des Etats ouest-africains (Centre Sud, 2007) ;
- l'aide de l'UE prévue pour la mise en œuvre des APE ne couvrira pas ces pertes. Il s'agit, pour l'essentiel, de recyclage d'aides existantes.

La société civile africaine et européenne se mobilise, dont le CFSI en France, pour demander aux parlements ouest-africains et européens de ne pas ratifier l'accord.

Débat :

Ibrahima Aliou (APESS) trouve rassurant que des organisations du Nord luttent comme eux. Il déplore le fait que les gouvernements africains écoutent plus l'Europe que les paysans. Ils considèrent que « tout ce qui est fait en Occident est bon ». Mais ils financent peu l'agriculture. A la conférence de Maputo, en 2003, ils s'étaient engagés à consacrer 10 % de leurs budgets à l'agriculture. 10 ans après, seuls 7 pays ont atteint les 10 %, dont 5 en Afrique de l'Ouest. Dans ces 10 %, il y a beaucoup d'aide occidentale et peu va à l'élevage.

Les APE sont une source d'inquiétude pour de nombreux participants.

« Avec les APE, on est mort » s'indigne I. Aliou. « Celui qui est à terre, on va l'écraser (avec les APE) » ajoute Ali Kado (coopérative Kawtal). Moustapha Dia (ADENA) constate que l'agriculture européenne n'est rentable et compétitive à l'exportation que grâce aux subventions. Les APE vont renforcer la concurrence inégale entre des produits européens subventionnés, tel que le lait, et des produits ouest-africains qui ne le sont pas. Ousseini Ouedraogo souligne l'importance des droits de douane qui constituent une source de revenus pérenne pour les budgets des Etats. Or l'agriculture et l'élevage ont besoin d'investissements publics.

« Pour moi, les APE veulent dire : Accélération de la Pauvreté des Eleveurs » explique Oumou Khairy Diallo (DIRFEL, Sénégal et ROPPA).

André Pfimlin (Frères des Hommes), indique que les éleveurs européens risquent de se retrouver dans une situation proche de celle des producteurs laitiers en Afrique de l'Ouest. Aujourd'hui, le lait en poudre européen bénéficie d'une protection, les importations étant soumises à des droits de douane de 30 %. Mais les négociations en cours d'accords de partenariat avec les USA, notamment, constituent une menace pour les filières laitières européennes. Il y a donc des intérêts convergents entre producteurs européens et africains. Il souligne en particulier :

- l'importance de la régulation de la production pour contrôler les prix. Or la fin des quotas laitiers va conduire à une forte hausse de la production ;
- la nécessité de payer plus et mieux le lait local que le lait importé, comme l'Inde l'a fait des années 60 aux années 2000. Des taxes sur les importations indiennes de produits laitiers financent le développement des filières laitières locales. L'Inde est aujourd'hui autosuffisante avec essentiellement des producteurs qui possèdent deux vaches ou deux bufflonnes (il y a également de grands élevages) ;
- l'importance de produire le lait avec des ressources locales. Il est aberrant d'importer du soja et du maïs pour cela.

Des points de vue différents se sont exprimés à propos des relations avec les entreprises. Pour Karfa Diallo (ENDA-PRONAT, Sénégal), le véritable pouvoir est entre les mains des citoyens et des consommateurs qui votent et achètent. Il ne faut pas opposer paysans européens et africains. Les politiques n'ont pas de véritable pouvoir et ce ne sont pas des ennemis. Les véritables ennemis, ce sont les multinationales, qui font des victimes en Europe comme en Afrique. Pour Komi Abitor (ETD, Togo) il faut revoir nos approches de plaidoyer et ne pas s'opposer aux multinationales ou aux entreprises locales. Il faut trouver des ponts entre nous, établir des collaborations intelligentes. Les Etats n'ont pas des moyens suffisants à consacrer à l'agriculture. Nous avons besoin des investissements des multinationales. Olivier Renard (IRAM) indique que les multinationales évoluent souvent plus vite que les Etats et s'engagent de plus en plus en faveur d'un développement durable. Il donne l'exemple d'entreprises néerlandaises qui se sont engagées à n'importer que des produits durables. Pour I. Aliou, avec les multinationales, on négocie ou (dans 80 % des cas) on combat.

Christophe Alliot (BASIC) souligne à la fois la concentration des pouvoirs entre les mains de quelques sociétés dans les filières agroalimentaires et les contraintes qui pèsent sur ces entreprises, généralement multinationales. Il y a une concurrence acharnée entre elles en vue de rémunérer le mieux possible les actionnaires. Il insiste sur l'importance des alliances avec les consommateurs. Pascal Nicod (CIGC) explique que quand, il y a 20 ans, la multinationale française Lactalis a manifesté son intérêt pour la filière Comté, les professionnels de ce secteur étaient inquiets. Aujourd'hui Lactalis fait partie de l'interprofession et reconnaît l'intérêt de réguler la production et de respecter un cahier des charges.